

Paris, 13 mars 2025

Les termes en majuscules utilisés dans le présent document auront la signification qui leur est donnée dans le Caisse Française de Financement Local *base prospectus to the €75,000,000,000 Euro Medium Term Note Programme* daté du 8 juillet 2024 (le « **Base Prospectus** »).

Caisse Française de Financement Local a décidé d'émettre des Obligations Foncières en date du 17 mars 2025, pour un montant de 150.000.000 d'Euros à taux fixe, à échéance le 28 juin 2038 assimilables dès la cotation et formant une souche unique avec la tranche déjà existante de 500.000.000 Euros émise le 28 juin 2018, la tranche déjà existante de 150.000.000 Euros émise le 1<sup>er</sup> février 2019, la tranche déjà existante de 150.000.000 Euros émise le 14 mai 2019 et la tranche déjà existante de 100.000.000 Euros émise le 12 février 2024.

Le *Base Prospectus* en date du 8 juillet 2024 et les suppléments en date du 13 septembre 2024, du 30 septembre 2024, du 26 décembre 2024 et du 27 février 2025 approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers sont disponibles sur le site internet de l'émetteur (<https://www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr/>), à l'adresse de son siège social : 112-114, avenue Emile Zola, 75015 Paris, France, et auprès du *Paying Agent* désigné dans le *Base Prospectus*.

Les *Final Terms* relatifs à l'émission seront disponibles sur le site internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)), et à l'adresse du siège social de l'émetteur et du *Paying Agent*.